

MARCHES PUBLICS DE SERVICES

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Objet de la consultation :

**Prestations d'entretien des espaces verts des ZA de la
CCEDA et des équipements communautaires**

Mode de passation : Ce marché suit les dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 relatif aux Marchés Publics, marché à procédure adaptée et de l'article 16, marché reconductible.

SOMMAIRE

| | |
|--|-----|
| I – Présentation économique du territoire..... | 3 |
| II – Objet de la Mission..... | 4-7 |
| III –Composition de l’offre..... | 8 |
| IV – Date de remise de la proposition..... | 9 |

I – PRESENTATION ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

Située sur un axe privilégié, entre Clermont-Ferrand et Thiers, la Communauté de Communes Entre Dore et Allier (CCEDA), créée le 01/01/1999 par arrêté préfectoral en date de décembre 1998 compte 14 communes (Bort L'Étang, Bulhon, Culhat, Crevant-Laveine, Joze, Lempty, Lezoux, Moissat, Orléat, Peschadoires, Ravel, Saint Jean d'Heurs, Seychalles, Vinzelles) et 18 500 habitants (INSEE, population légale 2017).

3^{ème} couronne périurbaine de l'agglomération de Clermont-Ferrand, ce territoire connaît une forte croissance démographique (+7.4% depuis 2009) liée à une offre foncière encore accessible et à la proximité des bassins d'emploi de Clermont-Ferrand et Thiers, une proximité renforcée par l'ouverture de l'échangeur autoroutier en 2002 (Autoroute A89 Bordeaux-Clermont-Ferrand-Lyon, sortie 28 Lezoux). La population se compose majoritairement d'actifs âgés de 20 à 59 ans travaillant sur la CCEDA ou dans les bassins d'emplois de Thiers, Clermont-Ferrand ou Vichy.

Lezoux, ville-centre structure le territoire de la Communauté de Communes (5900 habitants en 2017) et offre l'ensemble des services et commerces de première nécessité, les communes de Orléat et Peschadoires assurent le reste du maillage.

De plus, la CCEDA dispose d'un tissu économique étoffé et de savoir-faire spécifiques reconnus notamment dans la plasturgie, la métallurgie, la maroquinerie de luxe, l'agro-alimentaire, ou encore la coutellerie. En effet, on compte 900 établissements au 01/01/2016 (Activités marchandes, hors agriculture, Source : INSEE, SIRENE 2015) pour 4300 emplois sur le territoire de la CCEDA.

C'est également un territoire caractérisé par un tissu dense de PME et ancré dans le territoire, 92% des établissements installés sur la CCEDA ont moins de 9 salariés, et 38% des entreprises ont 10 ans ou plus (Source : INSEE, Sirène 2011). Quant à la création d'entreprise, elle se fait principalement dans les commerces et les services.

La CCEDA gère 4 zones d'activités : la ZI « Les Hautes » à Lezoux, la ZA « Le Bournat » à Orléat et la ZI « Les Torrents » à Peschadoires issues du transfert des communes à l'intercommunalité en 2003 et un parc d'activités à gestion environnementale sur les communes de Lezoux et Orléat.

Fort d'un tissu économique dynamique et diversifié, la CCEDA a souhaité renforcer son positionnement stratégique et économique en créant en 2009 une nouvelle zone d'activités à la sortie de l'échangeur autoroutier A89 Sortie 28-Lezoux : **le Parc d'Activité Intercommunal Entre Dore et Allier (PAI Entre Dore et Allier)**.

D'une superficie de 53 ha, cette nouvelle zone d'activités est à gestion environnementale, la CCEDA adhère à l'association nationale PALME qui réunit des acteurs engagés dans des démarches de développement durable et de qualité environnementale sur leurs parcs d'activités. En 2009, la CCEDA confirmera son engagement en adoptant la Charte Palme spécifique au Parc d'Activités. Cette charte a guidé l'aménagement du Parc d'Activités

aussi bien dans la phase de réalisation des travaux que dans la phase actuelle de commercialisation des terrains.

II – OBJET DE LA MISSION

La mission proposée dans le cadre de cette consultation, concerne l'exécution de prestations d'entretien des espaces verts sur les ZA et équipements communautaires suivants :

- Parc d'Activités Entre Dore et Allier, entretien des espaces verts aménagés en Tranche 1 (2009-2010) et en Tranche 2 (2012-2013) ;
- ZA gérées par la CCEDA : Entretien des espaces verts des ZA Les Hautes à Lezoux, Le Bournat à Orléat et Hautes Technologies à Peschadoires ;
- Médiathèque Entre Dore et Allier à Lezoux, Entretien des espaces verts créés en 2017 ;
- Terrain de tennis couvert à Lezoux, Entretien des abords ;
- Entretien du terrain appartenant à la CCEDA, situé au 2 rue Pierre de Coubertin à Lezoux.

En choisissant de confier l'entretien des espaces verts des ZA de la CCEDA et des équipements communautaires à un prestataire extérieur, **les élus de la CCEDA souhaitent s'assurer d'un entretien régulier et de qualité effectué par des professionnels.**

En application de l'article 16 du code des marchés publics, le marché pourra être reconductible une fois sur une période d'une année et se terminera au 01/03/2020, dans le cas où le candidat retenu donnera pleinement satisfaction (régularité des interventions et professionnalisme de l'équipe d'intervention).

OBJECTIFS DE LA MISSION :

- **Assurer un entretien REGULIER et PROFESSIONNEL des ZA de la CCEDA et des équipements communautaires**
- **Donner une image qualitative des ZA et des entreprises qui ont fait le choix de s'y installer**
- **Garantir un entretien de qualité des espaces verts des équipements communautaires**

MISSIONS SUR LE PARC D'ACTIVITES ENTRE DORE ET ALLIER

1 – Contexte

Le Parc d'Activités est situé à 2km au nord du centre-ville de Lezoux, face à l'échangeur autoroutier n°28 de l'A89 (Clermont-Ferrand / Lyon). Il occupe une superficie de 53 ha et permet l'accueil de nouvelles activités artisanales, industrielles et tertiaires au sein d'un parc paysager boisé.

De juillet 2009 à juin 2010, une première tranche de travaux de la ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) a permis d'aménager 37 ha de terrains selon une démarche environnementale (respect d'une charte chantier à faibles nuisances, traitement des eaux pluviales par des noues paysagères, aménagements paysagers qualitatifs, etc). Puis, une seconde tranche de travaux (2012-2013) a permis d'agrandir la superficie commercialisable du Parc d'Activités.

Actuellement, le PAI compte 7 entreprises et 500 salariés.

Dans le cadre de la Charte PALME s'appliquant sur le PAI, le titulaire se conformera à la Charte Chantier Faibles Nuisances.

En 2015, la CCEDA a noué un partenariat avec un apiculteur local, pour l'installation d'un rucher sur le Parc d'Activités, 15 ruches ont ainsi été installées en octobre 2015 dans le cadre de la démarche environnementale menée sur le PAI.

2 – Détail de la mission sur le Parc d'Activités Entre Dore et Allier

Les travaux d'entretien comprennent :

- ✓ Entretien des parcelles qui restent à commercialiser
- ✓ Tonte des espaces de pré-verdissement et des accotements
- ✓ Entretien des noues paysagères
- ✓ Entretien des bassins d'infiltration
- ✓ Entretien des ouvrages régulateurs des noues paysagères
- ✓ Entretien du cheminement piétonnier (désherbage alternatif)
- ✓ Débroussaillage de fossés
- ✓ Entretien des plantations des allées forestières
- ✓ Entretien de la signalétique des rues
- ✓ Entretien des avaloirs
- ✓ Entretien de l'entrée sud du Parc d'Activités Entre Dore et Allier

2.1 Entretien des espaces verts et libres

2.1.1 Entretien des parcelles qui restent à commercialiser

Débroussaillage /Fauche des parcelles à commercialiser sur une superficie de 1.6 ha à raison d'une intervention par an

Le parc se caractérise par un environnement boisé, en ce sens, les terrains destinés à la commercialisation devront conservés ce caractère boisé. Il s'agit de ménager des vues sur les parcelles à vendre, et de supprimer les rejets d'acacias sur ces parcelles. Le titulaire du marché devra veiller à ne pas endommager les regards et coffrets installés en limite de parcelle.

2.1.2 Tonte des espaces de pré-verdissement et des accotements

Des allées forestières engazonnées (prairie rustique) et plantées (arbres d'alignements, arbustes et cépées, jeunes plants forestiers) ont été créés le long des axes de voiries.

Il convient de procéder à la tonte de ces espaces sur une base de 8 interventions selon la pousse de la végétation. Préalablement, le titulaire du marché veillera à ramasser et à évacuer les déchets déposés.

Dans le cadre de la gestion environnementale du Parc d'Activités et de l'installation du rucher, *la première tonte aura lieu en mai.*

La hauteur de la coupe ne devra pas être trop courte de façon à ralentir la pousse de la prairie rustique.

Les abords du transformateur électrique situé le long de l'Allée des Frênes devront être entretenus à raison de 2 débroussaillages annuels (Abord et arrière du transformateur Allée des Frênes ainsi qu'au niveau de l'enceinte de la station de relevage des eaux usées sur le PAI située Allée des Noisetiers). Ce débroussaillage pourra avoir lieu dans le même temps qu'un passage de tonte.

2.2 Entretien des équipements / aménagements relatifs à la gestion des eaux pluviales

2.2.1 Entretien des noues paysagères

La gestion des eaux pluviales à l'échelle de la ZAC s'effectue par un réseau de noues paysagères qui alternent entre espaces de transport (étanchées à l'argile) et espaces de stockage (noues plantées sur filtre à sable, des phragmites ont été plantées qui assurent l'épuration des eaux pluviales et de ruissellement des chaussées), le débit de fuite est calibré à raison de 3 litres par hectare et par seconde grâce à des ouvrages de régulation avant d'être rejeté dans les bassins d'infiltrations.

Ces noues paysagères d'une emprise de 4 mètres participent à l'ambiance paysagère du Parc d'Activités. Ces noues doivent être nettoyées et entretenues (3 à 5 passages sur les noues sont à prévoir y compris le désherbage manuel autour des graminées et vivaces et le ramassage des éventuels déchets qui auraient pu être déposés dans les noues et leur évacuation).

Le titulaire veillera également à évacuer les matériaux qui pourraient colmater les buses en parement brique installées sur les noues paysagères au niveau des entrées de lot. **Un nettoyage à l'eau claire annuel des buses sera réalisé sur l'ensemble des parements, y compris le dégagement de terres/sables qui obstrueraient l'écoulement des eaux pluviales.**

2.2.2 Entretien des bassins d'infiltration

Deux bassins d'infiltration ont été créés sur le Parc d'Activités, les abords des bassins sont engazonnés (prairie rustique) et des arbres ponctuent cet espace. La fauche de ces espaces

doit être prévue à raison d'un passage à l'année (fauche tardive). Le bassin d'infiltration n°1 est hors d'eau, quant au bassin d'infiltration n°2, il est en charge.

2.2.3 Entretien des ouvrages régulateurs situés sur les noues

Dans le cadre de la gestion des eaux pluviales de la ZAC, 10 régulateurs ont été installés au niveau des noues.

Cet ensemble est réalisé en fabriqué béton, il est sécurisé grâce à un caillebotis. L'objet de la prestation est de réaliser un nettoyage à l'eau claire, permettant de décolmater les boues résiduelles situées au fond de cet ouvrage. La prestation comprendra également l'évacuation d'éventuels déchets / flottants.

La prestation sera effectuée, par temps sec, lorsque que le fond de cet ouvrage ne sera pas en charge.

2.3 Entretien du cheminement piétonnier

Le désherbage du cheminement piétonnier aménagé en Tranche 1 (2009-2010) et en Tranche 2 (2012-2013) sur une superficie de 3800m² (voir plan de localisation annexé au CCTP) à raison de 4 interventions par an au moyen de techniques alternatives.

Le désherbage du cheminement piétonnier sera réalisé à l'aide de techniques alternatives. La CCEDA préconise un désherbage alternatif mécanique (système de herse et rouleau qui compacte le cheminement piétonnier).

Structure du cheminement piétonnier :

- * géotextile
- * couche de grave 0/31.5 sur 20 cm
- * sable de sermentizon compacté sur 5 cm

Nota : Le sable compacté a été renforcé par l'ajout de 3 à 4% de ciment, malaxé avant mise en œuvre.

2.4 Entretien des fossés

Des fossés ont été aménagés en Tranche 1 et 2 sur un linéaire de 700 mètres, ceux-ci devront être débroussaillés et entretenus à raison de deux passages par an, les déchets issus du débroussaillage des fossés ne devront pas stagner au fond du fossé de façon à ne pas les obstruer, ils seront donc évacués.

Les abords du fossé devront également être fauchés sur une largeur de deux mètres.

2.5 Entretien des plantations des allées forestières

Des allées forestières ont été recrées le long des axes de voiries, aussi il convient d'assurer l'entretien des plantations en apportant les soins nécessaires (apport d'engrais, taille d'automne, remise en place du tuteurage / enlèvement du tuteurage le cas échéant, remise

en place / enlèvement des manchons anti-rongeurs (en fonction du développement du jeune plant), suivi et lutte contre les espèces envahissantes (ambroisie), destruction des nids de chenilles processionnaires en cas d'apparition.

Le titulaire du marché aura à charge un entretien courant des végétaux plantés le long des allées forestières aménagées en Tranche 1 et 2 (voir plan ci-joint), et veillera plus particulièrement à l'entretien des jeunes plants forestiers et des arbres de hautes tiges récemment replantés le long de l'Allée des Châtaigniers et de l'Allée des Noisetiers. Nota : les arbres remplacés ont été marqués.

Cette prestation comprendra également, et le cas échéant l'enlèvement des sujets morts (arbustes et jeunes plants forestiers plantés en Tranche 1 et 2), ces végétaux ne seront pas remplacés.

Il veillera à supprimer les éventuels rejets d'acacias situés dans les espaces de pré-verdissement.

2.6 Entretien de la signalétique des rues

Une signalétique des rues et des entreprises est installée sur le Parc d'Activités, un nettoyage à l'eau claire devra être réalisé de façon annuelle de façon à maintenir ce mobilier propre (Fréquence 1 fois /an).

2.7 Entretien des avaloirs

De façon à éviter le colmatage des avaloirs et une mauvaise évacuation des eaux de ruissellement issus des chaussées, il convient de les nettoyer à raison de deux interventions par an. Entretien manuel.

2.8 Entretien de l'entrée sud du Parc d'Activités Entre Dore et Allier

Cet espace situé au sud du Parc d'Activités est à maintenir dans un bon état de propreté, deux débroussaillages annuels seront prévus.

3 – Durée de la Mission

Le démarrage de la mission est prévu en mars 2018, elle s'étalera jusqu'au 1^{er} mars 2019.

La mission respectera les conditions d'un marché de services. Le marché pourra être reconduit une fois, sur une année supplémentaire si l'entreprise retenue donne pleinement satisfaction, et sur décision expresse du maître d'ouvrage, sans que la durée totale du marché excède le 1^{er} mars 2020.

4 – Organisation des travaux

En accord avec le maître d’ouvrage et en préalable du démarrage des travaux d’entretien, une réunion définira le calendrier d’intervention du titulaire avec les périodes d’intervention, les choix techniques et les modalités d’intervention.

1. Envoi de fiche d’intervention – Mode opératoire

① Approbation d’un calendrier d’intervention conjoint entre la Maîtrise d’Ouvrage et le titulaire préalablement au démarrage des prestations. Envoi du calendrier d’intervention au titulaire par un ordre de service en LR+AR. Le calendrier sera contractuel.

② Le titulaire signifiera à la Communauté de Communes, par mail, à l’aide d’une fiche d’intervention la date de démarrage des travaux, le lieu et la nature des travaux programmés. A partir de la date indiquée sur cette fiche de programmation de travaux, le titulaire aura 10 jours ouvrables pour réaliser les prestations indiquées.

③ Après exécution des prestations, et dans un délai de 48 heures, le titulaire de la mission transmettra à la Communauté de Communes ces fiches d’intervention qui préciseront les travaux exécutés, leur localisation, le temps passé et les moyens humains affectés à la réalisation des prestations
Chaque fiche d’intervention sera consignée dans un registre par la CCEDA.

Nota : Chaque fiche d’intervention sera transmise à la Communauté de Communes par mail à l’adresse suivante : economie@ccdoreallier.fr.

2. Plan d’entretien des espaces verts et libres du Parc d’Activités

Les travaux seront réalisés selon une programmation annuelle sur la base ci-dessous et respecteront le calendrier annuel d’entretien :

Tableau d’intervention sur l’année 2018

| Type de prestation | Superficie en m ² / ml / Unité | Fréquence annuelle | Observations |
|---|--|--------------------|-----------------------------------|
| Parc d’Activités Entre Dore et Allier (Lezoux-Orléat) | | | |
| Fauche des parcelles restant à commercialiser | 16 000 m ² | 1 intervention | Fauche tardive |
| Tonte des espaces de pré-verdissement y compris abord du poste de transformation + station EU | 36 000 m ² (Superficie à tondre pour un passage) | 8 tontes (maximum) | A adapter en fonction des besoins |

| | | | |
|--|--|-----------------|---|
| Désherbage alternatif du cheminement piétonnier | 3800 m ² | 4 interventions | Désherbage alternatif du cheminement piétonnier |
| Entretien des noues paysagères | 9066 m ² | 5 interventions | Fauche/désherbage manuel autour des graminées et vivaces |
| Entretien des bassins d'infiltration | 4250m ² | 1 passage | Fauche tardive |
| Nettoyage des ouvrages de régulation des débits installés sur les noues | 10 ouvrages en béton | 2 passages | Brossage et nettoyage à l'eau claire / Enlèvement des flottants |
| Débroussaillage des fossés | 700 ml | 2 interventions | Débroussaillage des fossés |
| Entretien des végétaux (taille, binage, arrosage, apport d'engrais, suivi du tuteurage, taille de formation) | Entretien à apporter de façon à assurer un bon développement des plantations, notamment des jeunes plants forestiers et des arbres tiges récemment replantés (Janvier 2018) le long de l'allée des Châtaigniers et des Noisetiers. Prévoir l'enlèvement des arbustes morts, le cas échéant (sujet non remplacé) | | |
| Nettoyage de la signalétique des rues / entreprises | 10 ensembles bi-mât | 1 intervention | |
| Nettoyage des avaloirs sur toutes les voiries du PAI | 59 | 2 interventions | |

Les entreprises qui souhaitent candidater à la présente consultation devront avoir visité le Parc d'Activités afin d'établir une offre de prix adéquate et en conformité avec l'étendue et la nature des travaux.

MISSIONS SUR LES ZONES D'ACTIVITES DE LA CCEDA

22 entreprises sont installées sur les 3 zones d'activités.

Les prestations à réaliser sur les zones d'activités : ZI les Hautes à Lezoux, ZA Le Bournat à Orléat et ZI Hautes Technologies à Peschadoires se répartissent comme suit :

Tableau d'intervention sur l'année 2018

| Type de prestation | Superficie en m ² | Fréquence annuelle | Observations |
|--|---|-----------------------|-----------------------------------|
| ZI Les Hautes (Route de Ravel - Lezoux) | | | |
| Tonte des accotements y compris abords du transformateur | 2550 m ² | 8 tontes | A adapter en fonction des besoins |
| Désherbage des bordures CC2 | 1200 ml | 1 intervention | |
| Nettoyage des panneaux d'information ZA / Entreprises | Sur la ZI Les Hautes, 2 bi-mâts sont à nettoyer | 1 intervention | |
| ZI Hautes Technologies (Pont-de-Dore - Peschadoires) | | | |
| Nettoyage des panneaux d'information ZA / Entreprises | Sur la ZI, 3 panneaux sont à nettoyer (2 bi-mâts et un grand panneau) | 1 intervention | |
| Désherbage des cheminements piétonniers | 1000 m ² | 4 interventions | |
| ZA Bournat (RD 85 - Orléat) | | | |
| Désherbage du cheminement piétonnier y compris abord du transformateur | 1860 m ² | 4 interventions | |
| Tonte du délaissé devant l'entreprise SVS@CAP | 400 m ² | 8 tontes | |
| Entretien de la parcelle qui reste à commercialiser | 2500 m ² - Parcelles AK 120 et 121 | 1 intervention | Fauche tardive |
| Débroussaillage du fossé le long de la parcelle AK 114 | 70 ml | 1 intervention par an | |
| Nettoyage du panneau de signalétique | Forfait 1 panneau + les lames | 1 intervention par an | |

MISSIONS SUR LES EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

1- Intervention sur la médiathèque Entre Dore et Allier

Inaugurée en juin 2017, la médiathèque Entre Dore et Allier se situe au 11, rue du Docteur Grimaud à Lezoux.

1.1 Tonte des espaces verts autour de la médiathèque

A raison de 10 passages annuels, la prestation consiste en la réalisation de tonte des espaces verts sur une superficie de 2000 m² autour de la médiathèque intercommunale. A partir de la première tonte, il conviendra de programmer les tontes tous les 15 jours. Par ailleurs, **lors de l'exécution des prestations, le titulaire apportera un soin particulier à la protection des murs rideaux vitrés de la médiathèque afin d'empêcher toutes projections de pierres. Préalablement, le titulaire veillera à ramasser les éventuels déchets et à les évacuer. Dans le cas d'une détérioration des murs rideaux vitrés lors des prestations de tonte, la responsabilité de l'entreprise titulaire du présent marché pourra être engagée.**

1.2 Nettoyage et évacuation des déchets avant tonte, nettoyage des grilles au pied des murs-rideaux vitrés

Préalablement à la tonte des espaces verts de la médiathèque, le titulaire veillera à effectuer un ramassage des déchets qui auraient pu être déposés au niveau des espaces verts de la médiathèque (cannettes en métal, bouteilles plastiques, verres, papier, ou autres). Après la réalisation de la tonte, le titulaire sera chargé du nettoyage des grilles, situées au pied des murs rideaux vitrés de la médiathèque.

1.3 Arrosage du gazon semé autour de la médiathèque

Autour de la médiathèque et sous les auvents, un gazon a été semé au printemps 2017, aussi il convient d'arroser celui-ci pendant la durée du marché de façon à garantir sa reprise. A cet effet, le titulaire de la mission, pourra prendre l'eau à partir du robinet existant dans la partie garage de la médiathèque. Il est prévu une base de 5 arrosages. Il est précisé que la fréquence des arrosages sera variable en fonction des conditions climatiques. Seule la partie prestation arrosage est à facturer dans le cadre du marché, les consommations en eau ne seront pas facturées à l'entreprise mais prise en charge par la CCEDA au titre des dépenses d'exploitation du bâtiment.

1.4 Désherbage manuel des massifs de graminées

La prestation consiste en la réalisation d'un désherbage manuel des massifs de graminées à raison de 3 à 4 passages annuels, afin de maintenir les plantations dans un bon état de propreté.

2 – Intervention sur les terrains de tennis couvert

Cet équipement sportif se situe au nord de la commune de Lezoux, à raison de 5 à 6 passages annuels, la prestation consiste à réaliser l'entretien des espaces verts autour des infrastructures (tonte des espaces verts et débroussaillage des abords jusqu'à la jonction avec la lisière boisée, sur une superficie de 1000 m²).

3 – Intervention sur le terrain Coubertin

La Communauté de Communes Entre Dore et Allier est propriétaire d'une parcelle de terrain de 1590 m² situé au 2 rue Pierre de Coubertin à Lezoux, les travaux consistent à raison d'un passage annuel à maintenir la haie à bonne hauteur (haie d'un linéaire de 21 mètres) et à faucher les adventices sur le terrain. Ce terrain est destiné à être vendu en deux parcelles à bâtir.

III – COMPOSITION DE L'OFFRE

La proposition devra comprendre :

- La composition de l'équipe, chargée d'intervenir spécifiquement sur l'opération (nom, qualité, compétences, et niveau de qualification), **l'équipe devra être composée à minima de 3 personnes intervenants sur le chantier**, il est demandé que les mêmes personnes interviennent afin que celles-ci puissent acquérir une parfaite connaissance du chantier et des modalités d'exécution ;
- Un mémoire technique sur la prestation proposée précisant les conditions de d'exécution des travaux, et permettant d'apprécier les moyens mis en œuvre par le candidat pour respecter l'environnement, et garantir une parfaite exécution des travaux ;
- La liste de matériels de l'entreprise affectée spécifiquement au marché (type de matériel, année d'acquisition),
- La méthode retenue pour le désherbage alternatif du cheminement piétonnier,
- Les références en matière de réalisation de même nature,
- Les moyens et mesures mis en œuvre pour assurer le bon déroulement de la mission. Les moyens ou justificatifs permettant d'apprécier le savoir-faire (attestation de formation), les compétences de l'entreprise, et ses mesures prises en faveur de la préservation de l'environnement (Attestation de qualité : Qualipaysage, UNEP, Experts Jardins, etc), certificats de bonne exécution de travaux similaires.
- Les pièces de l'offre dûment complétées, paraphées et signées : Acte d'Engagement, C.C.T.P, C.C.A.P, Bordereau des Prix Unitaires (B.P.U), Détail

Estimatif (D.Q.E), Mémoire Technique, Charte Chantier à Faibles Nuisances, Attestation de visite du Parc d'Activités Entre Dore et Allier.

Compétences requises par le titulaire

→ Les compétences requises par le titulaire pour cette mission sont :

- ✓ Compétence et expérience en travaux d'entretien d'espaces verts (tonte, fauchage, débroussaillage, entretien de jardins et d'espaces verts, pratique et connaissance du matériel de désherbage alternatif, taille d'arbustes, entretien de fossés),
- ✓ Sens de l'organisation, respect des consignes de sécurité sur chantier,
- ✓ Sérieux et professionnalisme de l'équipe d'intervention,
- ✓ Conseils professionnels en matière d'entretien d'espaces verts.

IV –DATE DE LA REMISE DES PROPOSITIONS

La date de la remise de la consultation est fixée au

**Vendredi 2 février 2018
A 12h00**

A l'attention de Monsieur Le Président
De la Communauté de Communes Entre Dore et Allier
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

Mme Laetitia BERTHON (04.73.73.21.72 – Ligne Directe), Chargée de Mission Economie à la Communauté de Communes Entre Dore et Allier, est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

PJ : Dossier de Plans

Plan de situation du Parc d'Activités

Plan de localisation précisant la nature des travaux d'entretien des espaces verts à réaliser sur le Parc d'Activités

Plan de localisation des Zones d'activités de la CCEDA

Plan de localisation des espaces verts à entretenir au niveau des terrains de tennis couvert de Lezoux

Plan des abords de la médiathèque Entre Dore et Allier

Plan de situation du terrain situé rue Pierre de Coubertin

Dressé par : CCEDA

Le : 21/12/2017

**Lu et Approuvé
(Cachet + Signature)**